

REPUBLIQUE DU NIGER



Fraternité – Travail – Progrès

MINISTERE DE LA POPULATON

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE LA POPULATION

**Communication de Madame la Ministre de la
Population à la 51^e Session de la Commission de la
Population et du Développement.**

Du 09 au 13 Avril à New-York.

Avril 2018

Monsieur le Président

Distingués invités

C'est pour moi un réel plaisir de participer aujourd'hui à cette 51e Session de la Commission de la Population et du Développement sous le thème "Villes durables, mobilité humaine et migrations internationales".

Permettez-moi à l'entame de mon propos de vous adresser à l'instar de toutes les délégations qui m'ont devancé les félicitations de la délégation nigérienne à la présidence de la présente session. Les félicitations vont également à l'endroit des membres du bureau.

Je vous assure de la disponibilité du Niger à vous accompagner dans votre exaltante mission.

Monsieur le Président,

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par l'Egypte et le Nigeria respectivement au nom du groupe de 77 et la Chine et du groupe africain.

Au plan national, vous conviendrez avec moi que le thème principal de la session qui nous réunit est pertinent à plus d'un titre.

En effet, la mobilité humaine est un phénomène mondial, en tant que principal moteur de la croissance urbaine, la migration contribue à la diversité de nos villes.

Ce thème nous donne une occasion majeure de faire mieux prendre conscience des enjeux des mouvements de population dans nos politiques de développement.

Enfin, la dynamique de la mobilité humaine nous oblige à prendre à bras le corps les diverses évolutions des composantes économiques, sociales et démographiques de notre environnement.

Monsieur Le Président,

Même si la définition de la ville dépend de la législation de chaque pays, force est de reconnaître que la caractéristique commune de toutes les villes est qu'elle constitue des centres de forte concentration humaine ayant accès à des infrastructures qui reflètent un certain cadre de vie.

Ainsi, comme nous le rappelle régulièrement l'actualité, l'un des défis majeurs auquel nous aurons à répondre est le traitement des mutations que ces forts mouvements de population induisent dans nos systèmes de production et le fonctionnement de nos sociétés. Alors l'enjeu économique des migrations et le peuplement de nos villes nous appelle à l'action.

Monsieur Le Président,

Au Niger, nos villes sont constituées des zones urbaines composées de tous les chefs-lieux de régions ou départements. Cette définition prend en compte plus l'effectif des populations et l'accessibilité des services sociaux de base tels que l'eau potable, la santé, l'éducation, les routes etc.

En 2015, un ménage sur deux a accès à l'eau potable dont quatre ménages sur dix en milieu rural et plus de neuf ménages sur dix en milieu urbain.

Avec le phénomène important de l'exode rural, l'extension de l'urbanisation de notre territoire a fortement contribué à la transformation sociale de notre pays. Le Niger avec un taux d'urbanisation d'environ 22,5% n'est pas resté en marge de la dynamique d'urbanisation que connaît l'Afrique post-indépendance.

La population urbaine croît à peu près deux fois plus vite que la population rurale sous les effets conjugués de la croissance naturelle et de l'exode rural.

Le logement, qui est le grand défi des villes, est constitué essentiellement de l'auto-construction par les ménages puisque l'intervention de la puissance publique a surtout porté sur des opérations de lotissements souvent non viabilisés.

S'agissant des infrastructures urbaines (voiries, caniveaux, réseaux d'eau potable et d'électricité etc.), le Niger connaît un retard important par rapport aux autres pays de la sous-région, ce qui rend les conditions de vie en milieu urbain très difficiles.

Ainsi, au regard de tous ces problèmes, plusieurs mesures et investissements sont à réaliser pour améliorer le développement urbain, la couverture en logements décents, le cadre réglementaire et assainir le cadre de vie.

Au nombre des réponses aux problèmes cités précédemment, il faut rappeler ici les vastes programmes tels que, le programme Niamey Nyala qui ambitionne de moderniser la ville de Niamey à l'horizon 2030.

Ce programme ambitieux résulte d'un engagement personnel du **Président de la République, Son Excellence Monsieur Mahamadou Issoufou**, qui vise à redonner une attractivité et une vocation internationale de premier plan à la capitale nigérienne. Puis les fêtes tournantes de la proclamation de la République célébrée dans les chefs-lieux des régions pour moderniser et doter les grandes villes d'infrastructures.

Monsieur le Président,

Honorables Participants,

Parlant des migrations internationales, le Niger est traditionnellement un pays d'émigration, d'immigration et de transit.

Mais ces mouvements sont essentiellement des migrations saisonnières internes au Niger ou vers les pays voisins, y compris vers la Libye et l'Algérie pour les populations du nord du pays.

Le fruit des mouvements migratoires des nigériens représentent un enjeu important de développement. Les transferts provenant des migrants installés dans la sous-région contribuent de manière significative à la subsistance des familles et même aux investissements collectifs dans les communautés d'origine par la construction des centres de santé, des écoles etc. En période de crises alimentaires, ces transferts constituent généralement une stratégie d'adaptation vitale pour atténuer les risques de désertion des campagnes, l'insécurité alimentaire et la malnutrition. Ici c'est la région de Tahoua qui illustre le mieux l'apport au développement de ces ressortissants installés à l'étranger.

Par ailleurs, la position géographique du Niger au cœur du sahel le place au centre des grands mouvements migratoire reliant le Golfe de Guinée, l'Afrique Centrale à l'Europe via l'Afrique du Nord. Ainsi, le Niger se trouve au "carrefour" d'une zone de transit clé dans un système complexe qui attire un nombre croissant de ressortissants de pays voisins qui s'exposent à la traversée périlleuse du désert d'Agadez pour se diriger vers le Nord.

Le Niger a observé le flux important de ce phénomène lors de la crise libyenne, le pays s'est trouvé dans la situation de faire face à divers enchainements malheureux dont un mouvement croissant de réfugiés, la traite des personnes et des trafics

illicites de toute nature, en plus des problèmes sécuritaires dans les limites des accords de partenariat et des conventions internationales, bilatérales et régionales auxquelles notre pays a adhéré.

Sur le plan institutionnel, l'on notera une avancée significative dans la gestion des migrations avec la mise en place de :

- Comité Interministériel chargé de l'élaboration de la Politique Nationale de la Migration avec l'appui de la Coopération allemande;
- L'Agence Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes.

Monsieur le Président,

Honorables Participants ;

Pour terminer, on ne saurait tenir sous silence la problématique lancinante des données statistiques sur les questions des mouvements de populations. Nous devons renforcer nos services de statistiques afin qu'ils permettent de mieux comprendre tous ces phénomènes.

Je vous remercie pour votre attention